

## Collision avec un portail lors du roulage

<sup>(1)</sup>Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

<b>Aéronef</b>	Avion Pilatus PC-6/B2-H4 immatriculé F-GVTF
<b>Date et heure</b>	27 septembre 2014 à 12 h 00 <sup>(1)</sup>
<b>Exploitant</b>	Société
<b>Lieu</b>	Aérodrome Le Luc le Cannel (83)
<b>Nature du vol</b>	Travail Aérien – Largage de parachutistes
<b>Personnes à bord</b>	Pilote et dix passagers
<b>Conséquences et dommages</b>	Aéronef fortement endommagé

*Note : Les informations suivantes sont issues du témoignage du pilote et du centre de parachutisme. La validité de ces informations n'est pas assurée.*

### 1 - DÉROULEMENT DU VOL

Le pilote indique qu'il était prêt au décollage en piste revêtu 09 pour effectuer un largage de dix parachutistes lorsque le contrôleur lui a demandé d'annuler son vol en raison de l'arrivée d'autres avions dans le circuit d'aérodrome. Il fait demi-tour pour prendre la voie de circulation « K » et rejoindre le Centre Ecole de Parachutisme de la Côte d'Azur (CEPCA). Lors du roulage, l'avion heurte un portail avec l'aile gauche. Celle-ci est endommagée notamment au niveau du saumon et du volet.

### 2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'aérodrome est exploité par le ministère de la Défense. L'enceinte militaire est protégée par un grillage. Au niveau de la voie de circulation « K », un portail permet le passage de l'avion de l'enceinte militaire vers le CEPCA.



Vue aérienne du site de l'accident

La voie de circulation est revêtue de graviers. Elle est balisée latéralement par des plots mais ne dispose pas d'un marquage de la ligne axiale. Au niveau du portail, la voie de circulation présente un virage et n'est pas centrée sur l'ouverture du portail.



Voie de circulation « k » et portail

Le pilote précise que, lors du roulage vers le CEPCA, il a informé les parachutistes de la raison pour laquelle le vol était annulé. Il affirme qu'il ne s'est pas retourné vers eux lors de ces explications et qu'il a roulé au centre de la voie de circulation. Arrivé au niveau du portail, il a ressenti une embardée à gauche et a compris qu'il avait heurté l'extrémité du portail. Il ajoute qu'il connaissait parfaitement le non centrage de la voie de circulation sur l'ouverture du portail.

Pour passer au niveau de l'ouverture du portail, il ne faut pas rouler au centre de la voie de circulation mais déporter l'avion sur le côté pour ne pas heurter le portail.

### 3 - ENSEIGNEMENT ET CONCLUSION

L'accident est probablement dû à une inattention du pilote au moment du passage de l'avion au niveau du portail. Connaissant cette particularité de l'aérodrome, il est possible que le contexte d'annulation du vol ait favorisé le relâchement de son attention.

Le non centrage de la voie de circulation « K » sur l'ouverture du portail et l'absence de marquage au sol pour guider les pilotes constituent des facteurs contributifs à cet accident.